

Compte rendu réunion du 28 octobre 2022

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	12
Votants	14

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit octobre à vingt heures trente le Conseil Municipal de la commune de LAUZACH dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice LE PENHUIZIC, Maire.

PRESENTS : Patrice LE PENHUIZIC, Marie-Annick BURBAN, Ludovic COLLOMB, Laetitia EON, Alexandre GONDET, Céline GUENOUX, Brigitte CORFMAT, Claire-Marie LE LUHERN, Fabrice LE GAL, Pascale LE GOUHINEC, Romain RETIF, Erwan POCHOLLE.

ABSENTS : Mr BRABANT Hugues (pouvoir à Mme Laetitia EON)
Mme DUBOS Fabienne (pouvoir à Mr LE PENHUIZIC Patrice)

Secrétaire : Mme Marie-Annick BURBAN

Ordre du jour-----

Rajout de points :

- Terrains Mr JOSSET /Mr GOURET
- Éoliennes

2° - Vote des subventions

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la répartition des subventions municipales. (cf tableau en annexe)

Les demandes ont été examinées par les membres de la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les montants proposés par la commission pour les différentes associations.

➤ Subvention sorties scolaires

Madame Marie –Annick BURBAN fait savoir que le montant alloué en 2021 était de 35.00€ par enfant.

Le nombre d'enfant s'élève à :

- 85 élèves pour l'école la Farandole
- 67 élèves pour l'école Notre Dame de la Clarté

La commission propose de valider ce même montant.

Après en avoir délibéré, le conseil valide le montant de 35.00€ par enfant.

➤ **Subvention fournitures scolaires école privée**

Après en avoir délibéré, le conseil valide le versement de la subvention pour fournitures scolaires basé sur les factures de l'école publique La Farandole et au prorata du nombre d'élèves.

3°- Personnel

- Recrutement

Monsieur le Maire effectue un compte rendu de la rencontre avec les élus de Berric sur la possibilité de mutualiser un poste de responsable des services techniques.

Chaque collectivité reçoit ses agents pour en discuter.

Une prochaine réunion entre les élus des deux communes et les agents est programmée le 25/11/2022.

En ce qui concerne le recrutement, Monsieur le maire propose de rencontrer une nouvelle fois Mr ROBIN Erwan. Une réponse sera donnée la première semaine de novembre aux différents candidats.

- Prime de fin d'année

Monsieur le Maire fait savoir qu'il est versé chaque année, une prime à chaque agent titulaire, stagiaire et à ceux ayant un CDD de plus de 12 mois dans la collectivité. Le montant proposé est calculé sur la base d'un SMIC mensuel brut et est proratisé selon le temps de travail de l'agent. (prime agent à temps complet 1417.00€ net)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- de fixer à 1417.00€ net par agent titulaire, non titulaire à temps complet, en CDD le montant de la prime pour l'année 2022. Pour les agents à temps non complet, le montant sera calculé au prorata du nombre d'heures effectuées au cours de l'année 2022.
- qu'en cas d'arrêt maladie dans l'année, la prime soit versée au prorata du temps effectivement travaillé.

- subvention COSI

Monsieur le maire fait savoir que chaque année, la commune de LAUZACH verse une subvention au bénéfice du Comité d'œuvres Sociales Intercommunal. Le montant sollicité s'élève pour 2022 à 25.00€/agent (montant validé par l'assemblée générale du COSI en date du 29/09/2022), ce qui aboutit à un montant de subvention globale de 275.00€. (11 agents titulaires, CDD)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à verser cette subvention au COSI du territoire de Questembert dont fait partie la commune de LAUZACH.

4°- Travaux sur église

Monsieur le Maire établit un état des lieux des travaux à faire de l'église.

Au vu des éléments recueillis, Monsieur le Maire propose de demander au CAUE de rédiger un cahier des charges. Celui-ci permettra de déterminer la nature des travaux à entreprendre.

Une consultation pourra être lancée auprès d'architectes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de lancer une étude pour l'église, la chapelle de St Michel.

Mr Fabrice LE GAL effectue un compte rendu de sa rencontre avec Mr Hugues BRABANT et Mr CLOUARD.

Mr Fabrice LE GAL propose de recenser et de répertorier le mobilier, les objets.

5°- Rapport annuel d'activités

➤ **Service Déchets Questembert Communauté**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport d'activités 2021 services déchets de Questembert communauté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de prendre acte et d'approuver le rapport d'activités 2021 du service déchets de Questembert Communauté
- **SYSEM question ajournée et reportée au prochain conseil**
- **Eau du Morbihan question ajournée et reportée au prochain conseil**

6°-Comptabilité : /

7°- Questions diverses

➤ **information Etang**

Monsieur Romain RETIF effectue un compte-rendu de la réunion avec les membres du comité « Sauvignons l'étang ».

Il indique que l'étude faune flore a commencé. Un contact est pris avec l'atelier ARTOPIA pour l'étude paysagère.

➤ **Pré de Jeanne**

Monsieur le Maire fait savoir que le permis d'aménager pour le « Pré de Jeanne » a été déposé.

Pour avancer sur ce dossier, l'échange avec Mr JOSSET, et l'acquisition avec Mr et Mme GOURET doivent être rédigés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir une bande de terrain d'environ au prix de 60.00€ le m² avec Mr et Mme GOURET.
- accepte l'échange tel que présenté avec Mr JOSSET.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la rédaction des actes notariés.

➤ **Festi-mômes**

Madame Claire-Marie LE LUHERN effectue un compte rendu sur la programmation 2023 de Festi-mômes.

➤ **Cantine**

Madame Claire-Marie LE LUHERN fait savoir que les élus de Questembert souhaitent créer à partir de septembre 2024 une cantine autonome, avec l'objectif de faire du 100% bio. L'approvisionnement se ferait en local. Un contact est pris avec le GAB 56.

➤ **CAUE- réhabilitation maison rue Abbé Noury**

Monsieur le Maire présente le travail effectué par le CAUE sur la maison CATREVAULT.

Différentes hypothèses peuvent être envisagées :

- 1- desserte par le Nord (circulation sur la place mais autorisée uniquement pour les professionnels)
- 2- maintien de l'existant (création de logements locatifs, création d'une voie mixte d'une largeur de 3.50m en pignon, desserte de quelques places de stationnement entre les futurs services et les maisons existantes).
- 3- démolition de l'ancien atelier (création d'un seul logement, création d'une voie distincte du cheminement piéton, d'une largeur de 3.50m, 5 places de stationnement) ;

Ces propositions seront présentées à l'EPF.

Les élus seraient plus favorables au scénario 3.

Des questions se posent sur la revente du bien ? sous quel délai ?

➤ **Eoliennes**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa rencontre avec la société BAYWA.re sur le projet éolien.

Des questions sur la création d'un comité de pilotage (élus, citoyens etc...), sur le financement participatif sont soulevées.

Les élus échangent sur ce projet.

Madame Céline GUENOUX intervient en tant que riveraine et fait savoir qu'une rencontre entre habitants de Kerdaniel et le porteur de projet a été organisée en octobre.

➤ **Adressage La Poste**

Mme Marie-Annick BURBAN effectue un compte-rendu de la rencontre avec la Poste sur l'adressage.